

**REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
COMMUNE DE CAVES**

Réunion du vendredi 25 février 2022 à 17h
Compte rendu n° 2022-001

L'an **deux mil vingt-deux, le vingt-cinq février à dix-huit heures**, le Conseil Municipal de la Commune de CAVES, dûment convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Monsieur **Bernard DEVIC, Maire**.

Présents : Bernard DEVIC, Danielle ORTUNO, André MOULIS, Sylvain GOMEZ, Francis BARREDA, Lilian BARREDA, Jean GOMEZ, Thierry SAUZE, Sylvie ONNIS, Isabelle DORMIERES, Marie Christine HERVE (11)

Date de la convocation du Conseil Municipal : **17/02/2022**

Absents excusés : Fanny PETIT, Alexandra PASCUAL (2)

Absents : 0

Absents excusés avec pouvoir : 0

Secrétaire de séance : Isabelle DORMIERES

Ordre du jour :

- I. Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du 14 décembre 2021.
- II. Point Projet Photovoltaïque
- III. Vente de terrains communaux dans le cadre du Projet AUB
- IV. Rénovation Eclairage Public
- V. Questions diverses

I. Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du 14 décembre 2021.

Monsieur le Maire précise que le projet de Police Municipale Intercommunale n'a pas été modifié et que toutes les communes du Grand Narbonne doivent y participer

Approuvé à l'unanimité

II. Point Projet Photovoltaïque

Il est rappelé :

- que deux projets d'implantation d'un parc photovoltaïque ont été présentés aux membres du conseil municipal (commission 3 « élargie ») : Celui de BayWa r.e. France le 11 janvier et celui de Luxel le 20 janvier
- que les deux projets concernent des terrains situés entre l'autoroute et la future LGV
- que les deux propositions ont été comparées à la fois d'un point de vue financier et de qualité

- que la société BayWa r.e. France se démarque nettement de son concurrent de ces deux points de vue
- qu'il a été demandé à cette société de réduire l'étendue de son projet pour le limiter à une surface exploitée de 10 hectares entièrement comprise sur des terrains communaux

Il était prévu, lors de la présente séance, d'approuver le protocole d'accord proposé par la société BayWa r.e. France.

Le texte de ce protocole a été soumis pour avis au cabinet d'avocats HG&C qui assiste la commune dans les procédures juridiques.

La réponse du cabinet n'est parvenue que le matin même en mairie et fait état d'un certain nombre de points à préciser. Le protocole d'accord ne peut donc pas être soumis en l'état au conseil municipal.

Une autre question se pose par ailleurs : celle de la nécessité d'organiser une publicité et une mise en concurrence entre les opérateurs pour la location de ces terrains :

En droit français, la location d'un terrain privé communal n'a pas à être soumise à une mise en concurrence. Le droit européen considère toutefois qu'une mise en concurrence doit être effectuée si le bien mis à disposition est « rare » et donc de nature à conférer une situation de monopole à celui à qui il serait loué. Ce deuxième point doit être éclairci.

L'approbation du protocole d'accord est donc remis à la prochaine séance du conseil municipal.

Le conseil municipal est toutefois appelé à se prononcer sur l'opportunité de poursuivre le projet.

Francis BARREDA se déclare contre le projet car il estime que son étendue est trop importante et changera trop le cadre de vie de la commune.

Le conseil municipal approuve le projet à dix voix pour et une voix contre.

III. Vente de terrains communaux dans le cadre du Projet Aub

La commune est propriétaire de la parcelle 1237, située dans l'emprise de la zone Aub du PLU de 2008 sur laquelle la société Hectare porte un projet de lotissement. Il est demandé au conseil municipal si la commune approuverait la vente de cette parcelle, dans l'hypothèse où le projet se réaliserait.

Concernant le projet de lotissement : Francis BARREDA souhaite une zone tampon avec le vignoble. Isabelle DORMIERES souhaite une déviation de la circulation car tous les lotissements augmentent la circulation dans le village et débouchent « en entonnoir » dans la rue des figuiers. Francis BARREDA ajoute que la circulation sur le CD27 est trop importante.

Concernant la vente de la parcelle : Isabelle DORMIERES et Dany ORTUNO attirent l'attention du conseil municipal sur le fait que nous nous orientons vers une révision générale du PLU, que cette révision générale consiste en une « remise à plat » complète des enjeux et des priorités de la commune et qu'il n'est pas du tout certain que les terrains en question soient toujours en zone « AU » à l'issue de la procédure. Cette décision de vendre ne doit pas être interprétée comme un engagement vis-à-vis de la destination future de la zone.

Afin que le promoteur puisse déposer son dossier, le conseil municipal se déclare en faveur de la vente, dans le cas où le projet se ferait.

Approuvé à l'unanimité

Monsieur le Maire soumet au conseil municipal le nom de ce projet : « Terre Rouge »

Isabelle DORMIERES estime qu'il n'est pas du ressort du conseil municipal, à ce stade, de nommer le projet et que ceci constitue un engagement moral supplémentaire en faveur de sa réalisation. Elle se déclare donc contre.

Le conseil municipal approuve le projet à dix voix pour et une voix contre.

IV. Rénovation Eclairage Public

La société SL Elec a présenté un devis pour le remplacement de 13 luminaires obsolètes par des luminaires à LED rue des vigneron, place des vendanges et quartier de la Nation. Montant TTC : 12792 €

Il est précisé que le SYADEN finance ces travaux à 60%

Le conseil municipal demande que des devis concurrents soient sollicités auprès d'autres sociétés.

V. Questions diverses

Recensement de la population

Monsieur le maire indique que le recensement est clos et remercie les membres du conseil de leur implication. Nous avons atteint un taux élevé de récupération des données.

Les chiffres officiels seront connus en mai ou juin prochain.

Dossier « ville prudente »

Un courrier de l'association « Prévention routière » est distribué aux membres du conseil pour avis.

Futures séances du conseil

Une séance supplémentaire devra être organisée concernant le futur PLU.

~~La séance du 22 mars pourrait être décalée au 21 mars car le vote du budget au SIVOM a lieu à la même heure.~~

La séance est levée à 19h15.

